

COMPTE RENDU
COMITE SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2009
A Saint Etienne sur Chalaronne à 20 h 30

DU SYNDICAT DES RIVIERES DES TERRITOIRES DE CHALARONNE

L'an deux mille neuf, le 14 octobre, le Comité syndical réuni à Saint Etienne sur Chalaronne, après convocation légale en date du 02 octobre 2009, sous la présidence de Monsieur Christophe MEGARD, Président.

Etaient présents : Monsieur Noël TEPPE, Monsieur Michel SAINT CYR, Monsieur Fabyen RIGOTTO, Monsieur Paul MONNIER, Monsieur François CHRISTOLHOMME, Monsieur Frédéric CHEVALIER, Monsieur Christophe MEGARD, Madame Lucette LEVERT, Monsieur Georges-Laurent HYVERNAT, Monsieur Martial TRINQUE, Monsieur Jean-Michel LUX, Madame Nicole NAVARRO, Madame Anne-Marie BOUCHY, Monsieur Baptiste LAURENT, Monsieur Gilles DUBOST, Monsieur Gérard MAURER, Monsieur Pierre MILLET, Monsieur Robert LAGRANGE, Monsieur Denis PROST, Monsieur Roger THIVOLLE, Monsieur Philippe THENON, Madame Muriel LUGA-GIRAUD, Monsieur Edouard BREVET, Monsieur Serge VARVIER, Monsieur Régis GONNU, Monsieur Robert GIVRE, Monsieur Jean-François MORELLET, Monsieur Pierre PETIOT, Monsieur Maurice VOISIN, Monsieur Cyril COLAS, Monsieur Philippe LODATO, Monsieur Roland LIEVRE.

Etaient également présents : Monsieur Robert BOUCHY, Monsieur Jean-Louis CONTI, Monsieur Robert LAPALU, Monsieur Pascal SCHIAVINI, Monsieur Guy MORILLON, Monsieur Michel BOISSON, Monsieur Frédéric KANDZIORA, Monsieur Christian MANAUT, Monsieur Yannick BOISSIEUX (animateur du syndicat), Mademoiselle Alice PROST (chargée de mission du syndicat), Monsieur Maxime BEAUJOUAN (technicien de rivière du syndicat) et Madame Véronique GELIN (secrétaire comptable du syndicat).

Etaient excusés : Monsieur Guy MARQUETOUX, Monsieur Jean-Pierre CHAMPION, Monsieur Patrice MARTIN, Monsieur Jacky NOUET, Monsieur Jean-Luc COLZART, Madame Christine PRELONGE, Monsieur Georges FAVERJON, Monsieur André PHILIPPON, Madame Annick TCHICHONELIS, Madame Isabelle LECUYER, Monsieur Yves CLAYETTE.

Monsieur MEGARD fait procéder à l'appel des membres présents. Le quorum étant atteint monsieur MEGARD ouvre la séance. Il remercie les membres de leur présence.

Monsieur Noël TEPPE est nommé secrétaire de séance.

Début de la réunion : 20 h 35

1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITE SYNDICAL

Le compte rendu du Comité Syndical du 13 mai 2009 a été joint à la convocation du comité syndical du 14.10.2009. Celui-ci doit être soumis à l'approbation du comité.

Monsieur MEGARD demande à l'assemblée ses remarques concernant le dernier compte rendu.

L'assemblée n'a pas de question.

Monsieur MEGARD porte au vote le compte rendu.

Le compte rendu du comité syndical du 13.05.2009 est voté à l'unanimité des membres présents.

2 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LES ANIMATIONS SCOLAIRES 2009/2010 AVEC LA FRAPNA

Monsieur MEGARD précise qu'un document a été distribué en début de séance. Il s'agit du bilan des animations scolaires faites en 2008/2009. Monsieur MEGARD donne la parole à Alice.

Alice rappelle que 40 animations ont été réalisées par la Frapna durant l'année scolaire 2008-2009. Elles concernaient 8 écoles du territoire : Baneins, Guéreins, Chaneins, Genouilleux, Châtillon/Ch (école publique), Mogneneins-Peyzieux et Monthieux. L'année dernière, toutes les écoles qui ont souhaité bénéficier des animations scolaires ont été satisfaites.

Cette année 93 animations ont été demandées, concernant 9 écoles du territoire : Baneins, St Didier (école St Marie), Guéreins, Chaneins, Montceaux, Châtillon/Ch (école St Charles), St Trivier/Moignans, Châtillon (école maternel Commerson), Mogneneins-Peyzieux. La commission communication a dû trancher pour attribuer les animations. Les critères de sélection ont été les suivants :

- Uniquement les CM1/CM2 et les maternelles dans la mesure du possible
- Respect des cycles au sein d'une même école
- Veiller à ce qu'un même élève ne refasse pas plusieurs fois les mêmes animations
- Favoriser les écoles qui n'ont pas bénéficié d'animations en 2008-2009
- La commission communication a donc retenu 43 animations pour l'année 2009/2010 soit un montant de 9675 €, subventionné à 80% soit 1935 € à charge du syndicat.

Les 43 animations pour 2009/2010 concernent les classes suivantes :

Communes	Nbre Anim 2008-2009	Niveaux	Nombres Classes	Nbre Animations 2009-2010
Baneins	5	CM1-CM2	1	3
St Didier (St M)	0	CE2-CM1-CM2	4	8
Guéreins	2	PS-MS-GS-CP	3	6
Châtillon (St C)	0	CM1-CM2	3	6
Montceaux	0	CE2-CM1 CM2	2	6
ST Trivier	0	CE1-CE2-CM1 CM2	4	8
Châtillon Commerson	0	MS-GS	3	6
		TOTAL	20	43

Madame LUGA-GIRAUD demande si suite à ses remarques concernant les animations réalisées par le syndicat Saône Doubs, le syndicat s'est renseigné sur leur contenu. Elle précise que les thématiques abordées semblent très intéressantes et correspondent bien à notre territoire (la qualité de la ressource en eau dans le Val de Saône, la rivière : interaction entre biotope et biocénose (*ensemble des êtres vivants coexistant dans un espace défini «biotope»*), inondations.....)

Maxime précise qu'il a été sur le site de l'EPTB Saône Doubs, mais qu'il n'a pas trouvé le programme des animations proposées.

Monsieur MEGARD précise que le programme des animations, est envoyé aux écoles et que celle-ci choisissent en connaissance de cause.

Madame LUGA GIRAUD suggère de travailler en binôme avec le syndicat Saône Doubs étant donné que nos actions se rejoignent.

Alice propose que nous nous transmettions mutuellement avec le Syndicat Mixte Saône et Doubs la liste des écoles et des classes qui bénéficient de nos animations respectives afin que les animateurs se mettent d'accord sur leurs interventions et qu'il y ait complémentarité.

Alice a pris contact depuis le comité syndical avec l'EPTB Saône et Doubs et aucune école de notre territoire s'est inscrite auprès d'eux pour des animations en 2009-2010.

Madame NAVARRO demande si le transport des enfants, lié aux sorties, reste à la charge des écoles. Alice précise que oui, mais étant donné en général, la proximité de la rivière avec les écoles, il est très souvent possible de s'y rendre à pied. Alice rappelle que les animations effectuées par la FRAPNA ont été évaluées par les enseignants ainsi que par les élèves.

Les dates des interventions de la FRAPNA dans les écoles seront communiquées aux communes concernées, ce qui permettra aux personnes intéressées la possibilité de participer.

L'assemblée n'a pas d'autres questions.

Monsieur MEGARD porte au vote la signature de la convention avec la FRAPNA ainsi que les demandes de subventions correspondantes.

La signature de la convention avec la FRAPNA ainsi que les demandes de subventions correspondantes sont votées à l'unanimité des membres présents.

3 – PROJET PLANTATION DE HAIES

Monsieur MEGARD laisse la parole à Yannick pour faire le point sur cet appel à projet.

Yannick rappelle en quelques mots le contexte. 7 collectivités ont répondu à l'appel à projet dans le périmètre du SRTC. Il s'agit des communes de Genouilleux, Guéreins, Montceaux, Francheleins, Chaneins, Valeins et Saint Trivier sur Moignans. Cela représente 10 maîtres d'ouvrage privés et publics et 5.57 kml de plantations envisagées.

Les résultats officiels pour les 10 projets proposés :

- 1 dossier rejeté (70 ml de plantation à MO privée)
- 8 dossiers financés à hauteur de 80 % (FEADER, FNADT, AERMC)
- 1 dossier financé à hauteur de 100 % (FEADER, FNADT, AERMC)

Yannick précise qu'il est impératif d'attendre la réception de notification d'attribution de subvention avant de commencer les plantations.

Monsieur MORILLON demande si une réponse a été apportée pour savoir si la plantation de haies fait partie de la section investissement ou fonctionnement. Yannick précise que cela dépend des trésoriers mais qu'il semblerait que le maître d'ouvrage, si c'est une collectivité, doit pouvoir mettre ces dépenses en investissement.

Alice intervient en expliquant qu'elle vient d'avoir un rendez-vous avec le nouveau trésorier de Châtillon, et qu'il a été convenu, pour les travaux réalisés par le syndicat sur des terrains privés, de mandaté le compte 2315 « travaux en cours » et de basculer ensuite les écritures au compte 2181 « installations générales, agencements et aménagements divers (dans des constructions dont la collectivité n'est ni propriétaire, ni affectataire, ni bénéficiaire d'une mise à disposition) ».

Par ces écritures, la collectivité ne serait pas obligée d'amortir des biens qui ne lui appartiennent pas.

L'assemblée n'a pas d'autres questions.

4 – POINT SUR LE PROGRAMME DE RESTAURATION DE LA RIPISYLVE

Monsieur MEGARD rappelle que les travaux prévus l'hiver dernier sont presque terminés. Il laisse la parole à Maxime pour présenter le bilan de cette première tranche et la programmation pour la deuxième tranche.

Bilan de la première tranche composée de 2 lots :

- Le premier concernait la Chalaronne sur 13 500m (non consécutifs) sur les communes de Villars les Dombes, Bouligneux, Abergement Clémenciat, Dompierre sur Chalaronne, Saint Etienne sur Chalaronne, Saint Didier sur Chalaronne et Thoissey.
- Le deuxième sur l'Avanon sur 4 700m sur les communes de Garnerans, Cruzilles-les-Mepillats, Bey et Illiat ; ainsi que sur 1 860m sur la Calonne sur la commune de Guéreins.

Les travaux sur les 2 lots devraient être terminés fin octobre. L'entreprise a pris un peu de retard par rapport aux prévisions. L'entreprise travaille bien, quelques petites remarques à leur faire rectifier. Une réunion de chantier a lieu tous les mardis matin.

Programmation de la deuxième tranche :

Une commission travaux s'est réunie le 28 septembre dernier. Lors de cette réunion, il a été défini le programme des travaux à réaliser sur 2009/2010. Il concerne 10 communes (Monthieux, Saint Marcel, Lapeyrouse, Châtillon, Saint Etienne, Saint Trivier, Mogneneins, Chaneins, Montceaux et Guéreins) et 6 rivières (Brévonne, Relevant, Chalaronne, Moignans, Jorfon et Calonne) pour un linéaire total de 20.8km.

Calendrier prévisionnel :

- Fin octobre, lancement du marché
- Début novembre, envoi des courriers aux propriétaires riverains et aux exploitants (information sur les travaux, invitation aux réunions publiques, signature d'une convention...)
- Début Décembre, réunions publiques prévues à Monthieux pour la Brevonne, à Montceaux pour la Calonne et le Moignans et à St Etienne pour le Relevant, la Chalaronne et le Jorfon
- Janvier 2010, début des travaux (durée 3 mois) pour un budget estimatif de 145 000 € TTC.

Monsieur VOISIN précise qu'il est très satisfait des travaux faits sur la commune de Thoissey, surtout qu'il y avait des riverains qui étaient un peu réticents. Il pense aussi que l'entreprise a fait plus de travaux que prévu initialement. Alice précise que non, c'est bien le programme qui avait été défini.

Monsieur MEGARD pense que les réunions publiques étaient nécessaires pour apporter plus d'informations aux riverains et les mettre en confiance.

Monsieur MORILLON demande comment le syndicat va faire pour pérenniser les travaux effectués. Alice précise que les propriétaires s'engagent à entretenir régulièrement. Sur les secteurs à enjeux importants, un entretien sera prévu plus ou moins régulièrement. De plus pour les gros problèmes

ponctuels, le syndicat a un marché à bon de commande qui lui permet d'intervenir très rapidement.

Monsieur MEGARD précise que le syndicat étudie la possibilité d'avoir sa propre brigade verte.

Monsieur BREVET demande à ce que les élus soient présents aux différentes réunions de chantier pour aider Maxime.

Maxime précise qu'il est important d'avoir une personne qui connaît bien les accès à la rivière, les endroits où entreposer les déchets avant le broyage, etc...

L'assemblée n'a pas d'autres questions.

5 – POINT SUR LE PROGRAMME DE RESTAURATION DES FOSSES DES ETANGS DE LA DOMBES

Monsieur DUBOST demande s'il ne serait pas possible de rajouter dans le programme de restauration des fossés des étangs de la Dombes, le problème du ragondin. En effet, c'est lui qui déstabilise les berges en favorisant leur érosion progressive. Monsieur DUBOST pense que grâce aux travaux, cela nous permettrait de sectoriser les problèmes.

Alice intervient en rappelant que le piégeage du ragondin est autorisé par arrêté préfectoral, mais qu'il n'est pas obligatoire. C'est donc toujours le même problème : les propriétaires d'étangs qui ne veulent rien faire contribuent à la prolifération de ces espèces. Sur demande de M. Dubost, le syndicat va se renseigner auprès de la préfecture pour savoir si une procédure de DIG pourrait être mise en place sur cette thématique au même titre que pour l'entretien des fossés.

Monsieur MEGARD explique que pour permettre de lancer le dossier DIG auprès de la préfecture, le bureau avait pris une délibération en ce sens en juillet dernier, bien que ce soit le comité syndical qui en ait la compétence. Il propose donc de porter aux voix la procédure DIG pour la réalisation des travaux sur les fossés de la Dombes.

La procédure de Déclaration d'Intérêt Général pour la réalisation du programme de restauration des fossés de la Dombes, est votée à l'unanimité des membres présents.

L'assemblée n'a pas de question.

6 – ETUDE POST CRUE

Monsieur MEGARD laisse la parole à Alice pour présenter :

1. Le travail effectué par les bureaux d'études Dynamique Hydro et Hydrétudes sur l'étude post crue,
2. Le travail de Jennifer Druais qui a été stagiaire au syndicat pendant 6 mois, et qui a travaillé sur la cartographie des fossés, l'érosion et le ruissellement.

1. Etude Post Crue

Alice rappelle le contexte de l'étude post crue. Les bureaux d'études étaient chargés :

- D'analyser l'évènement
- D'analyser des dégâts sur les 30 sites pré-identifiés
- De proposer des mesures de gestion des inondations sur le long terme
- Option1: d'analyser l'hydrologie des biefs de Valeins, de la Glenne et du Poncharat
- Option 2 : d'analyser l'influence du barrage de Tallard sur les crues et analyse de son taux de remplissage

Alice précise que l'option 1 n'est pas encore réalisée, en effet le bureau d'étude disposait d'un peu plus de temps pour le rendu de cette option. Il s'agit pour ce point de connaître la capacité de ces cours d'eau.

Analyse de l'évènement :

Alice rappelle que les débits observés à Châtillon les deux fois ne sont pas représentatifs des débits observés à St Etienne ou à St Didier, de plus aucune observation n'est possible sur les débits de la Calonne faute d'appareil de mesures.

Proposition n°1 : Pour permettre d'alerter la population et les décideurs

- Mise en place d'une station limnimétrique à l'aval de Châtillon et à l'aval de St Etienne
- Mise en place d'une station limnimétrique à l'aval de Guéreins sur la Calonne
- Coût total par station : 45 000 € HT.

Analyse des dégâts :

- 30 sites étudiés par le bureau d'étude (voir tableau)

Localisations des sites :

Bassin versant de la Chalaronne : 17 sites

Bassin versant de la Calonne : 8 sites

Bassin versant de la Petite Calonne : 2 sites

Bassin versant de l'Avanon : 2 sites

- Proposition basée sur 2 options : restauration à l'identique ou restauration plus ambitieuse visant à améliorer localement le fonctionnement de la rivière
- Coût proposé = estimatif très large avec à chaque fois 20% d'imprévus
- Ouvrages d'arts (ponts, passerelles) : sites 2-8-9-13-19-21-26-27 : reste à MO communale et ne seront pas subventionnés dans le cadre post crue
- Seuils : ne sont pas considérés comme prioritaires, car il n'y a pas d'enjeux à proximité
- Erosions de berges : MO communale jusqu'à présent, car répondent à des enjeux particuliers d'une commune.
- Erosions de berges du plan d'eau de Vanans et de celui de Baneins répondent à des enjeux plus forts, intéressant la sécurité des personnes et les communes situées à l'aval.
 - ❖ Proposition : MO syndicale
 - Pour faciliter la mise en œuvre de l'action
 - Pouvoir négocier plus facilement avec les propriétaires
 - ❖ Problème : pas de financement inscrit pour le moment pour Baneins dans le contrat de rivière.

N°	OUVRAGE	DEGATS	Propriété	COMMUNE	RIVIERES	Prévu au Contrat de rivière	Date de réalisation	Estimatif € HT
1	Pont du Basson	Piles érodées	publique	Bey	Avanon	oui	prévue	
2	Pont de taillefer	érosion de berge	privée	Cruzilles les Mepil	Avanon	non	Réalisé par la commune	
3	Jardin public	érosion de berge	publique	Thoissey	Chalaronne	oui	en réflexion mais pas avec c	
4	Parking	érosion de berge	publique	Thoissey	Chalaronne	non	aucune	
5	Camping	érosion de berge	publique	St Didier/Chalaron	Chalaronne	non	réalisés par la commune	
6	chemin des pêcheurs	érosion de berge	privée	St Didier/Chalaron	Chalaronne	non	en réflexion	90000
7	chemin des pêcheurs	érosion de berge	privée	St Didier/Chalaron	Chalaronne	non	en réflexion	20000
8	Pont confluence Glenne et enroc	Piles érodées	publique	St Etienne/Chalard	Glenne	non	réalisés par la commune	
9	Pont RD Glenne	Piles érodées	publique	St Etienne/Chalard	Glenne	non	aucune	
10	Enrochement	érosion de berge	publique	St Etienne/Chalard	Chalaronne	non	aucune	
11	Enrochement etang Vanans	érosion de berge	privée	St Didier/Chalaron	Chalaronne	oui	aucune	93000
12	secteur de la Chèvre	érosion de berge	privée	Abergement Clem	Chalaronne	non	aucune	
13	Pont du Picardet	piles érodées	publique	Abergement Clem	Glenne	non	aucune	
14	Chemin communal	érosion de berge	publique	Chatillon sur Chala	Relevant	oui	aucune	
15	Berge béton	érosion de berge	publique	Chatillon sur Chala	Chalaronne	oui	aucune	
16	Plan d'eau	érosion de berge	publique	Baneins	Mazanan	non	aucune	137000
17	Seuil	érosion de berge	publique	Baneins	Moignans	non	aucune	
18	Seuil	érosion de berge	privée	Chaneins	Calonne	non	aucune	
19	Pont de Beybleu	érosion de berge	publique	Chaneins	Calonne	non	aucune	
20	jardin particulier	érosion de berge	privée	Montceaux	Calonne	non	aucune	
21	passerelle des gnelettes	destabilisation		Montceaux	Calonne	oui	aucune	
22	seuil moulin crozet	érosion	privée	Montceaux	Calonne	oui	aucune	
23	Mûrs de soutènement	destabilisation - a	privée	Guereins	Calonne	non	en cours	
24	seuil de Ferrari	destabilisation	privée	Guereins	Calonne	non	aucune	attendre sur-in
25	stade	érosion de berge	publique	Guereins	Calonne	oui	aucune	
26	passage à gué des Creuses	arrachage	publique	Peyzieux/saone	Petite Calonne	oui	aucune	
27	pont	Piles érodées	publique	Peyzieux/saone	Petite Calonne	non	aucune	
28	parcelle agricole LGV	érosion de berge	privée	St Etienne/Chalard	Chalaronne	oui	aucune	
29	Berges jardins familiaux	érosion de berge		Châtillon/Ch	Chalaronne	oui	aucune	
30	Berges en amont frayère à brochet	érosion de berge		St Didier/Chalaron	Chalaronne	non	aucune	

Mesures de gestion :

Orientations principales :

- Ne pas exposer davantage la population et les biens en zone inondable : gestion de l'occupation du sol (PLU),
- Equiper la Calonne et la Chalaronne d'un limnimètre : suivi, quantification, prévision des débits,
- Gérer les ruissellements sur le plateau
- Créer des **espaces de sur-inondation en fond de vallée.**
- **Restaurer des champs naturels d'expansion de crues**

Espaces de sur-inondation en fond de vallée

Principes :

- Site déjà localisé en zone inondable ou à proximité immédiate,
- Site peu vulnérable à la submersion (zone naturelle, zone de pâture, ...),
- Espace peu pentu, favorable à l'épandage de l'eau,
- Site situé en amont de la zone où le débit de crue doit être réduit (espace à protéger),
- Aménagement permettant un contrôle des débits à l'aval avec le concours d'un endiguement perpendiculaire à l'axe de la vallée et d'un passage calibré,
- Site inondé uniquement lors des fortes crues (inchangé le reste du temps : usage conservé).

A ne pas oublier :

- Les digues sont des ouvrages hydrauliques à gérer sérieusement : suivi régulier, entretien, ... > Moyens humains et financiers,

- Le sol au droit de l'emprise des digues doit être la propriété du maître d'ouvrage des digues,
- L'accès aux digues pour les campagnes d'inspections et l'entretien doit être possible en permanence,
- L'espace à l'amont de la digue (site de sur-inondation) conserve sa vocation et son usage (forêt alluviale, zone agricole).

Restauration de champs d'expansion de crue

Principes :

- Site aménagé par l'homme où la rivière ne déborde plus aussi souvent qu'avant (tous les 10 ans au lieu de tous les 2 ans),
- Site peu vulnérable à la submersion (zone naturelle, zone de pâture, ...),
- Site permettant à la fois la lutte contre les inondations et la restauration morphologique du lit (lutte contre l'enfoncement)
- Site ensuite plus fréquemment inondé

Alice présente le calendrier prévisionnel et les coûts proposés par les bureaux d'études :

- Connaissance précise de la topographie du sol (détermination des capacités de stockage d'eau) : importante campagne de relevés : Sept/Oct/Nov 2009
- Etudes techniques de détail : reconnaissance du sous-sol (géotechnique = fondation des futurs ouvrages), Maîtrise d'œuvre « conception » AVP + PRO hydraulique : Déc/Janv/Fév 2010
- Clef de répartition du financement et demandes de subventions (Communes, CG, CR, AE, Etat, ...) : Fév 2010
- Acquisition des terrains (négociation amiable) : Fév/Mars/Avril 2010
- Procédures réglementaires de demande d'autorisation : DLE + DIG + Etude de danger (Enquête publique) : Fév/Mars/Avril 2010 + délai administratif > Déc 2010
- Consultation des entreprises de travaux et choix : Oct/Nov/Déc 2010
- Maîtrise d'œuvre « réalisation » : suivi du chantier > Janv 2011 à Nov 2011
- Réception de l'aménagement et mise en service : Déc 2011 (dans le meilleur des cas ?)

Les coûts :

Entre 200 000 € et 800 000 € par dispositif.

Les coûts envisagés dans l'étude pour ériger ces ouvrages sont disproportionnés par rapport à la capacité d'autofinancement des collectivités du territoire. De plus, il y a de tels écarts entre les minis et les maxis, aucune décision ne peut être prise en l'état.

Alice précise que le coût dépend :

- du niveau de protection souhaité
- du volume d'eau à stocker
- de la capacité de stockage des sites
- de la nature des sols sur lesquels reposeront les ouvrages.

Afin de disposer précisément du nombre d'ouvrage à réaliser, de leur emplacement et de leur coût, le bureau d'étude propose la réalisation d'une étude topographique fine du territoire suivi d'une modélisation hydraulique.

Après discussion avec les membres du bureau, il a été décidé de faire les propositions suivantes au comité syndical :

- Avoir une gestion à l'échelle du Bv et non à l'échelle de chacune des communes
- Enclencher la phase de levés topographiques et l'identification des sites les mieux appropriés (modélisation pour connaître gain et impact de chacun des ouvrages) afin d'avoir un budget plus réaliste
- Coût de l'étude : 20 000 € + 26 800 € de topo

- Mettre en place les stations limnimétriques
- Rechercher des financements

Monsieur PETIOT demande si les coûts liés à l'entretien des digues ont été évalués. Alice répond que non, pas pour l'instant, mais il sera possible d'inclure cette estimation dans l'étude. Cette information paraît nécessaire pour que les collectivités puissent prendre des décisions.

2. Etude des fossés, du ruissellement et de l'érosion des communes aval du territoire

Alice précise que cette étude concerne 21 communes du syndicat. Elle a été réalisée par notre stagiaire Jennifer DRUAIS dans le but de :

- ❖ Cartographier les réseaux de fossés aval du territoire
- ❖ Connaître la sensibilité des sous bassins versants à l'érosion et au ruissellement : délimiter des zones d'« actions prioritaires » ?
- ❖ Définir des actions à différentes échelles pour lutter contre l'érosion et limiter le ruissellement

Alice indique que le résultat de cette étude sera diffusé à toutes les communes concernées. Un rendu sera réalisé par Jennifer lors du comité de pilotage prévu le 29 octobre prochain.

Alice explique qu'il faudra maintenant travailler avec chaque commune pour déterminer les priorités.

Monsieur MEGARD pense que cette étude peut être un outil de travail pour les PLU. Alice rappelle en effet que la réglementation sur les rejets des eaux pluviales n'a pas toujours été respectée par les collectivités dans le passé et qu'il est obligatoire de mettre en place des zones de sur inondation ou de zones tampons.

Monsieur LIEVRE demande de négocier une nouvelle enveloppe de subvention dans le cadre des MAET.

Monsieur MEGARD propose de visiter des aménagements de bassins de rétention déjà réalisés sur d'autres communes. Alice répond que ce serait possible d'aller sur des communes proches, comme celle de Beynost où plusieurs aménagements ont été réalisés.

Monsieur DUBOST demande si la même étude a été faite sur le secteur de la Dombes. Alice répond que non pas pour l'instant, mais qu'il serait possible de la faire très rapidement, étant donné que le syndicat dispose de la méthodologie.

7 – DECISION MODIFICATIVE

Monsieur MEGARD explique que la décision modificative porte sur plusieurs points :

DM N°1 : Crédits exceptionnels

- Des modifications de la section de fonctionnement, suite à un trop versé à la Caisse des dépôts pour le fond national de compensation. Cet argent a déjà été remboursé, il s'agit juste de réaffecter cette somme sur le compte 6453 « cotisations aux caisses de retraites »

<i>Virements de crédits</i>	<i>Montant budgétisé</i>	<i>Décision modificative</i>	<i>Montant après modification</i>
<u>Section Fonctionnement</u>			
<u>Dépenses</u>			
Compte 6453 - Cotisations caisses retraites	11 187 €	666 €	11 853 €
- <u>Section Fonctionnement</u>			
<u>Recettes</u>			
Compte 758 – Produits divers de gestion courante	0 €	666 €	666 €

Monsieur MEGARD précise que lors du vote de notre budget, nous n'avions pas intégré les opérations réalisées sous convention de mandats pour les communes de Bey, Dompierre et Saint Etienne, car notre ancien trésorier ne le jugeait pas nécessaire. Le nouveau trésorier, Monsieur LAMUR, demande une décision modificative pour ces opérations, pour pouvoir les payer. Monsieur MEGARD souligne que ces opérations restent blanches pour le syndicat, puisque l'ensemble des dépenses sont compensées par des recettes de subventions et les montants résiduels par des contributions spécifiques des communes concernées.

Monsieur MEGARD propose donc de créer une opération 113 « aqueduc de Dompierre – St Etienne » et une deuxième opération 114 « Pont du Basson – Bey » avec les montants suivants inscrits à la décision modificative.

<i>Virements de crédits</i>	<i>Montant budgétisé</i>	<i>Décision modificative</i>	<i>Montant après modification</i>
<u>Section d'investissement</u>			
•Opération 113 : Aqueduc à Dompierre			
- compte 4581: Opération s/mandat - dépense	0 €	5 000 €	5 000 €
- compte 4582 : opération s/mandat – recette			
- Financeurs	0 €	3 200 €	3 200€
- Commune St Etienne s/Chal	0 €	900 €	900 €
- Commune Dompierre s/Chal	0 €	900 €	900 €
•Opération 114 : Pont du Basson à Bey			
- compte 4581: Opération s/mandat - dépense	0 €	11 542 €	11 542 €
- compte 4582 : opération s/mandat – recette			
- Financeurs	0 €	5 643 €	5 643 €
- Commune de Bey	0 €	5 899 €	5 899 €

DM N°2 : Mouvement de crédits

Monsieur MEGARD précise que suite aux dernières crues, le syndicat a dû lancer un marché de travaux à bon de commande pour l'enlèvement des embâcles. Celui-ci n'était pas prévu initialement au budget. Il explique aussi que le montant prévu pour les insertions de DIG était sous-estimé. Ces différentes dépenses ont été imputées sur l'opération 101 « restauration de la ripisylve » pour un montant de 13 230 €. Afin d'honorer le marché de restauration de la ripisylve, Monsieur MEGARD propose de faire un virement de crédit du chapitre 020 « Dépenses imprévues » et de les réaffecter sur l'opération 101 pour ce même montant.

Suite à la présentation faite précédemment par Alice, et en concertation avec les membres du bureau, Monsieur MEGARD propose de conduire l'étude topographique et hydraulique complémentaire à l'étude post crue. Pour cela, et compte tenu du budget et du temps restant d'ici la fin de l'année 2009, le bureau et la commission finance, proposent d'inscrire sur le budget 2009, une nouvelle opération 112 « Etude topographique et photogrammétrie ». Le montant inscrit correspond aux levés topographiques. Monsieur MEGARD précise que l'étude hydraulique sera inscrite au budget 2010.

Monsieur MEGARD explique que pour financer cette étude, le montant de l'autofinancement est pris sur le bassin de la Chalaronne et de la Calonne au prorata des coûts des études sur chacun des territoires. Sur proposition de Monsieur LAMUR, trésorier de Châtillon, il a été décidé de ne pas intégrer les recettes de subventions de cette étude, celles-ci seront intégrées au budget 2010 après réception des arrêtés d'attributions.

<i>Virements de crédits</i>	<i>Montant budgétisé</i>	<i>Décision modificative</i>	<i>Montant après modification</i>
<u>Section d'investissement</u>			
<u>Dépenses</u>			
•Opération 112 : Etude topographique et photogrammétrie - compte 2315 :	0 €	32 000 €	32 000 €
•Opération 101 : Ripisylve: - compte 2315 : Travaux	149 777 €	13 230 €	163 007 €
•Chapitre 020 : Dépenses imprévues	35 000€	-33 584€	1 416 €
•Opération 111 : Restauration d'une prairie humide - compte 2315 : Travaux	21 000 €	-11 646 €	9 354 €

Madame LUGA-GIRAUD tient à préciser que la commission finance à longuement réfléchi pour pouvoir trouver les crédits budgétaires nécessaires au lancement de l'étude topographique dès cette année.

L'assemblée n'a pas d'autres questions.

Monsieur MEGARD porte au vote la décision modificative n°1.

La décision modificative n°1 est votée à l'unanimité des membres présents.

8 – VOTE DU LANCEMENT D'UNE ETUDE TOPOGRAPHIQUE

Monsieur MEGARD précise que ce point est la suite logique de la décision modificative exposée ci-dessus. Il indique que les études topographiques et hydrauliques complémentaires sont nécessaires à une prise de décisions concernant les ouvrages de lutte contre les inondations. Cette étude est estimée à 46 756 € HT.

Le syndicat pourra solliciter à ce titre l'aide financière de la région Rhône Alpes (RA) et l'Agence de l'Eau dans le cadre du contrat de rivière.

Il s'avère que la Région Rhône Alpes fonctionne avec des enveloppes constantes par volet. Cette action n'étant pas prévue initialement au contrat de rivière, il est nécessaire d'affecter une partie des subventions d'une fiche action du volet B à cette étude. La commission finance propose que les

14 030 € auxquels le syndicat pourrait prétendre de la RRA, soient pris sur les opérations suivantes :

- L'aménagement du bourg de Guéreins prévu dans la fiche B1-3.3,
- L'aménagement de nouveaux sentiers et la mise en place de panneaux sur la Chalaronne prévu dans la fiche B1-3.2.

Il s'agit des fiches actions de valorisation paysagère de la Chalaronne et de la Calonne, pour lesquelles d'importants montants de subventions ont été inscrits pour la mise en œuvre de sentier pédagogique ou la mise en valeur de vieux patrimoine bâti.

La commission finance a proposé d'utiliser les crédits de ces actions, car elle juge prioritaire la sécurité des biens et des personnes.

Après redistribution des subventions, les montants régionaux inscrits dans les fiches seraient :

Fiche Action	Montant région inscrit dans la fiche	Montant proposé pour l'étude hydraulique	Montant restant disponible sur la fiche
Fiche B1-3.3 : Aménagements du bourg de Guéreins	36 252 €	3 280 €	32 972 €
Fiche B1-3.2 : Aménagements de nouveaux sentiers et mise en place de panneaux sur la Chalaronne	92 664 €	10 750 €	81 914 €
TOTAL :		14 030 €	

L'assemblée n'a pas d'autres questions.

Monsieur MEGARD porte au vote le lancement de l'étude topographique et les demandes de subventions correspondantes.

Le lancement de l'étude topographique et les demandes de subventions correspondantes sont votés à l'unanimité des membres présents.

Monsieur MEGARD remercie la commune de Saint Etienne et donc Monsieur VARVIER de nous avoir accueillis pour ce comité syndical.

Monsieur VOISIN tient à préciser que l'entretien du canal des Echudes à Thoissey a pu être réalisé grâce à la réunion d'information qui avait été organisé à Thoissey en septembre 2008 en présence de Yannick. Cette réunion d'information a permis de convaincre les plus réticents.

Alice informe les membres du comité syndical qu'elle sera absente pour congé maternité à partir de mi-février et ne reviendra que début septembre. Il faudra donc penser dès à présent au recrutement pour son remplacement.

L'assemblée n'a pas d'autres questions.

La séance est levée à 23h25.

Le Président,
Christophe MEGARD

